



# Suivi de la Silphie : premières observations

Retour sur la seconde campagne de suivi de la culture

## Itinéraire technique

La silphie a été semée après les dernières gelées, en mai 2020, en association avec du maïs. Les rangs sont écartés de 75 cm, la densité de semis est entre 2 et 3 kg/ha. Les conduites diffèrent entre parcelles, mais globalement, toutes ont eu un désherbage en pré-levée, puis environ 100 U d'azote ont été apporté sur les maïs. Sur une parcelle, des dégâts de noctuelles ont été visibles et un passage d'insecticide a été réalisé. L'été fut chaud et sec, mais malgré tout la silphie a formé de belles rosettes et a bien développé son système racinaire. L'ensilage de maïs a eu lieu fin août, les conditions climatiques ont limité les rendements, aux alentours de 6 TMS/ha sur une des parcelles suivies.



Mai 2020      Juillet 2020      Août 2020      Automne-Hiver      Mai 2021

Aucune intervention n'a été réalisée pendant l'automne-hiver 2021, la silphie a repris sa pousse courant avril 2021 avec des températures moyennes entre 2 et 12 °C. Puis, au cours du printemps 2021, les agriculteurs ont apporté 15, 50 à 100 U d'azote. La culture n'a pas nécessité d'autres interventions, sauf sur les zones avec un fort salissement, un des agriculteurs est intervenu manuellement. A savoir, aujourd'hui, aucun produit phytosanitaire n'est homologué sur la silphie. La récolte a eu lieu le 17 septembre, sur la parcelle de démonstration, le rendement est environ de 20 TMB/ha avec 24% de MS, soit environ 4,8 TMS/ha.



## Valeurs alimentaires et méthanogènes

Silphie	% de MS	MAT (g/kg)	CB (g/kg)	UFL (UFL/kg)	Cendre (g/kg)
1 <sup>ère</sup> récolte (sept.)	24,7%	50	353	0.68	114
2 <sup>ème</sup> récolte (sept.)	19,2%	93	231	0.84	129



La 1<sup>ère</sup> récolte correspond à une silphie destinée à la méthanisation, les valeurs alimentaires sont affichées à titre indicatif, mais ces résultats affichent bien l'intérêt de faire deux coupes pour l'alimentation animale. Avec cette teneur en matière sèche, la valeur méthanogène de la silphie est environ de 60Nm<sup>3</sup> CH<sub>4</sub>/TMB. Une des parcelles a été fauchée en juin pour nettoyer la parcelle, fortement envahie par les graminées. La coupe en septembre correspond à une seconde coupe pour l'alimentation animale.

Myriam SACHOT, CDA 54

## Vos conseillères Agri-Mieux



Myriam Sachot – CDA 54  
03.83.93.34.83/ 06.17.47.69.42  
myriam.sachot@meurthe-et-moselle.chambagri.fr



Noémie Choffel – CDA 88  
03.29.29.23.09 / 06.87.82.59.44  
noemie.choffel@vosges.chambagri.fr

Action cofinancée par :



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



Partenaires techniques :



# LA GAZETTE DU MADON

Gazette n° 23 – novembre 2021

L'actu de votre bassin versant en faveur de la qualité de l'eau



## L'édito



Nous avons été ravies de vous retrouver nombreux aux journées Innov'action et à la journée technique présentant la silphie. Ce fut deux belles journées, sous le soleil et avec de beaux échanges, nous espérons vous retrouver aussi nombreux aux prochains événements !

Vos conseillères Agr'eau Madon



## Actualités



### Extension des zones vulnérables

Le climat sec des dernières années a eu pour conséquence une augmentation de la teneur en nitrates dans les eaux superficielles très élevées. Notamment à Ceintrey, avec des mesures en 2020 allant jusqu'à 120mg/L (norme à 50mg/L). Aussi depuis le 31 août 2021, un arrêté préfectoral a étendu les zones vulnérables à de nouveaux territoires, dont le bassin versant du Madon (plus d'informations p. 3)

### Augmentation des prix des matières premières

La tension sur les marchés s'accroît et les prix des engrais flambent. Limiter vos dépenses en optimisant au mieux vos apports azotés, des outils de mesures existent pour apporter la bonne dose d'azote au bon moment, renseignez-vous auprès de vos conseillers ! De même, les légumineuses sont un atout pour cette situation, elle ne demande aucun apport d'engrais azotés et bénéficie à la culture suivante par une restitution de l'azote et un gain en rendement.

### Pesée colza : campagne 2021 – 2022

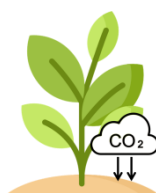
Comme chaque campagne, nous serons sur le terrain à la mi-novembre pour les pesées colza sur le territoire ! Les pesées colza sont à réaliser en entrée et en sortie d'hiver pour évaluer la quantité d'azote absorbée par la plante puis ajuster la dose d'azote à apporter sur la culture.



## La démarche carbone, une opportunité !

**...Les exploitations de polyculture-élevage : un modèle de production vertueux et durable...**

La démarche « **Stratégie Nationale Bas Carbone** » a été créée par le ministère de la Transition écologique et solidaire, le label bas-carbone est le premier cadre de certification climatique adopté par la France. Innovant et transparent, il s'adresse à tous les acteurs qui souhaitent développer des projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de séquestration du carbone, en proposant une certification de ces réductions.



Outre les bénéfices en terme de stockage de carbone identifiés par les haies et les prairies, ces dernières se révèlent être de véritables supports multifonctionnels rendant d'importants services écosystémiques, notamment en termes de protection de l'eau, de l'air et du sol.

A ce jour, l'APAL est engagée dans deux projets carbone, au côté de **France Carbon Agri Association** (Association créée par les représentants des éleveurs pour faciliter la mise en place des projets de réduction carbone).

L'objectif de ces appels à projet vise à récompenser les exploitations qui souhaitent mettre en place des pratiques de réductions de GES ou d'augmentation du stockage de carbone.

Selon les systèmes et les leviers d'action sur lesquels nos éleveurs souhaitent travailler, le gain carbone potentiellement atteignable d'ici 5 ans est d'environ 500 tonnes. Au-delà de la rémunération économique liée à la vente de crédits carbone, les exploitations vont également progresser sur le plan technique avec un accompagnement régulier tout au long du projet.

D'autres appels à projet vont émerger prochainement avec de possibles labellisations pour les exploitations volontaires.

**Samuel BONNET (06.11.61.47.40), Pierre-Louis LEVIEUX (06.76.98.67.15)**



## Grosse altise : estimer son risque avec la méthode Berlèse

De nombreuses captures ont été faites sur le secteur récemment. Le risque le plus conséquent de cet insecte vient de ses larves qui peuvent creuser des galeries dans les pétioles dont la nuisibilité est difficile à préciser car dépendante, entre autres, de la biomasse et de la vigueur du colza. Le stade de sensibilité va de 5-6 feuilles à reprise de végétation et il est important d'évaluer le risque sur vos parcelles

Le test doit être fait régulièrement toutes les 2-3 semaines entre le 15 octobre et le 15 février.

### Méthodologie :

Prélever 20-25 plantes, découpées au collet, et enlever l'extrémité des feuilles. Disposer les plantes sur une grille au-dessus d'une cuvette avec de l'eau savonneuse. Placer le tout dans un endroit chaud et sec afin de faire sécher les plantes (1- 2 semaines). Les larves de grosses altises vont quitter les plantes qui se dessèchent et tomber dans la bassine. Il ne reste plus qu'à les dénombrer pour estimer le risque. Pas de confusion possible avec la larve de charançon du bourgeon terminal qui ne tombe pas.

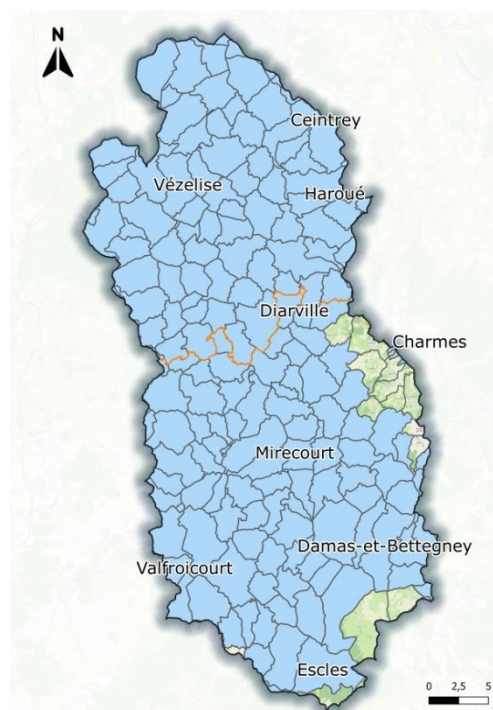
**Seuil d'intervention** : entre 2-3 larves / pied pour les petits colza (< 45g/pied) à 5 larves par pied.

Tutoriel de Terres Inovia



## Zones vulnérables : évolution de la réglementation

Carte des zones vulnérables sur le bassin versant du Madon



Communes en zones vulnérables

Un nouvel arrêté de délibération des Zones Vulnérables du 31 août 2021 classe le bassin Versant du Madon en zones vulnérable.

Cela implique le respect de nouvelles règles au sein de votre exploitation, notamment en ce qui concerne :



**La gestion des effluents d'élevage : possession d'un plan d'épandage à jour, respect du calendrier d'épandage, des conditions d'épandage, tenue à jour du cahier d'enregistrement ...**



**Le stockage des effluents d'élevage : disposer d'une capacité suffisante pour couvrir les périodes d'interdiction**



**La mise en place de couverture des sols (CIPAN) : cette mesure ne s'appliquera qu'à l'été 2022.**



**Le maintien des prairies permanentes dans les périmètres de protection rapproché des captages, 10m le long des cours d'eau, en zone inondable...**



Les programmes d'action sont en cours de révision et devraient être connus fin 2021. Cela signifie que les mesures des programmes actuels vont évoluer. Pour plus d'informations, contactez vos conseillers.



## Certification HVE : une opportunité pour mon exploitation

La « Haute Valeur Environnementale » est un label pour valoriser les modes de production vertueux pour l'environnement. Initiée et promue depuis plusieurs années, la certification HVE prend de l'ampleur avec les aides sur le territoire et la demande des collectivités pour la restauration collective.

La certification HVE vous permet de bénéficier d'un crédit d'impôt de 2 500€ en individuel et jusqu'à 10 000€ en GAEC. Cependant celui-ci n'est valable que sur la clôture comptable entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022. De même, si vous avez un projet d'installation, elle apporte une plus-value de 4 000€. Elle vous permet également d'être exemptée du conseil stratégique phytosanitaire nécessaire à tout renouvellement du Certiphyto à partir de 2023 et enfin, elle est un atout pour anticiper la prochaine PAC.

### Vos conseillers HVE :

54 : Myriam Sachot, 06.17.47.69.42 / 88 : Benjamin Mathieu, 06.22.11.96.14

**Des formations sont prévues pour positionner votre exploitations sur l'ensemble des critères de la certification HVE**